



Syndicat des Enseignants-Unsa

Section de Seine Maritime

77 quai Cavelier de la Salle

76100 ROUEN

Tél : 02 35 73 16 75

Fax : 02 35 03 92 26

Mail : 76@se-unsas.org

Site : www.sections.se-unsas.org/76

Déclaration du SE-Unsa à la CAPD du 23 mars 2017

Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs,

En début de mois, les mutations nationales ont livré leur verdict. Au niveau national, Le taux de satisfaction de 23.94 % est similaire à celui de 2016. On reste toujours très loin des 30 %, qui n'ont plus été dépassés depuis 2010... Les collègues séparés de leur conjoint sont satisfaits à hauteur de 49% : on reste loin des 60% de 2010. De trop nombreux collègues se retrouvent dans des situations urgentes. Pour le SE-Unsa, la période de créations de postes actuelle aurait dû permettre de mieux équilibrer recrutement et mobilité géographique. Concernant notre département, 40 collègues devraient intégrer la Seine Maritime sur les 246 qui l'avaient demandée en vœu n°1 et seuls 43 vont « migrer » sur les 107 qui l'avaient souhaité. Hélas, 16 collègues dont la demande de mutation relevait d'un rapprochement de conjoint vont encore se trouver séparés de leurs proches. Beaucoup d'entre eux seront alors contraints de demander, voire de renouveler leur demande de mise en disponibilité. Ce sont autant de moyens en ressources humaines qui manqueront à notre département mais ce sont aussi autant de situations qui impacteront de manière violente la vie personnelle de ces collègues. Nous vous demandons donc, encore une fois, Madame la Directrice Académique d'accorder le maximum d'exécutions pour ces collègues qui vont se retrouver en souffrance. Nous supposons également que vous allez accorder par principe toutes les demandes d'insertion en Seine Maritime. En résumé, Madame la Directrice Académique, ne craignez pas les courants d'air, ouvrez en grand les portes d'entrée et de sortie ; nos collègues pourront alors respirer !

Nous allons également traiter des demandes de postes adaptés pour la rentrée 2017. Le SE-Unsa regrette que les possibilités ne soient pas à la hauteur du nombre de demandes. De trop nombreux collègues encore devront puiser dans leurs droits à congé. Quant à

ceux obligés de retourner en classe, nous vous demandons de les accompagner du mieux possible.

Enfin, nous avons à l'ordre du jour les demandes de disponibilité. Si nous n'avons pas d'inquiétudes sur celles qui relèvent du droit, nous vous demandons d'accorder et de renouveler toutes celles qui sont sur autorisation.

Pour terminer notre déclaration, le SE-UNSA souhaiterait vous interroger, Madame la Directrice Académique sur l'évolution des missions des remplaçants dans notre département pour la rentrée prochaine. Faisant suite aux déclarations de la ministre en octobre sur le remplacement, une circulaire est parue au BO du 16 mars. Pour le SE-Unsa, ce texte n'est, en l'état, ni de nature à améliorer les conditions d'exercice des remplaçants ni à rendre plus efficace le système de remplacement pour garantir la continuité du service public. Le ministère pointe ainsi la possibilité d'avoir des zones couvrant tout le département – ce qui existe déjà dans notre circulaire mouvement - quelle que soit la nature du remplacement (maladie, congés, formation, rompus de temps partiels). Il essaie de couvrir toutes les situations qui existent localement en termes de zones de remplacement. Mais dans certains cas cela pourrait aboutir à des situations inacceptables. Aussi, lors de la présentation des projets, le SE-Unsa a fait introduire une formulation qui pointe le fait qu'il faut tenir compte des contraintes géographiques, de distance et de temps de parcours avant de définir les zones de remplacement. Cet agrandissement des zones d'intervention à tous ne favoriserait pas également la rapidité d'intervention des remplaçants ainsi que la qualité de prise de fonctions. En effet, aujourd'hui les "ZIL" connaissent parfaitement les écoles d'intervention, les niveaux, les locaux, les collègues voire les élèves, ce qui est un plus dans la qualité du service de remplacement.

Une réflexion approfondie sur le sujet doit pouvoir s'engager avant que de mettre en péril l'existant qui, somme toute, fonctionne.

Merci de votre attention.